

Le 9 février 2015

Commission des finances publiques
a/s M. Cédric Drouin, secrétaire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Par courriel : cfp@assnat.qc.ca

Objet : Commentaire sur le projet de loi 28

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, le CQDM et l'Institut NéoMed souhaitent appuyer la proposition de Rx&D concernant les ententes d'inscription des nouveaux médicaments.

Nous comprenons en effet qu'en vertu du projet de loi actuel, les sommes perçues doivent être retournées au Fonds d'assurance médicaments (pour des médicaments couverts par la RAMQ) ou au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (pour les médicaments hospitaliers). Nous sommes également d'avis que le gouvernement aurait avantage à élargir les possibilités relatives à l'utilisation des compensations afin d'inclure aussi le retour dans des programmes visant à financer des projets pour l'amélioration de la santé des populations ou même pour stimuler la recherche et le développement en sciences de la vie.

Alors que le Québec a une expertise reconnue en sciences de la vie, un tel fonds consacré à stimuler la R&D biopharmaceutique permettrait, par exemple, de soutenir des projets structurants pour la découverte et le développement de médicaments et d'attirer au Québec des investissements étrangers.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette correspondance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.



Diane Gosselin
Présidente et directrice générale
CQDM



Max Fehlmann
Président et chef de la direction
Institut NéoMed